



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas
Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au
Mont d'Or

ROXANE NORD: nom commercial ROXPET CENTRE
70 AV DES SOURCES
03270 SAINT YORRE

Granulés Plastiques Industriels Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	ROXANE NORD: nom commercial ROXPET CENTRE 70 AV DES SOURCES 03270 SAINT YORRE
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Guillaume BIENVENU g.bienvenu@sources-alma.com - +33 6 72 72 16 60 / 0320080980
Date de début - Date de fin d'audit	30/11/2022 - 30/11/2022
N° Rapport	16215587 0.5 jour
Type d'audit	Initial
Audité par Responsable d'audit	Béatrice MICHEL

DATAS

CLIENT

Nom du client
ROXANE NORD: nom commercial ROXPET CENTRE

Contact client
Guillaume BIENVENU

Fonction
Coordinateur Qualité Pôle Plastique

Téléphone
+33 6 72 72 16 60 / 0320080980

Email client
g.bienvenu@sources-alma.com

AUDIT

N° Rapport
16215587 0.5 jour

Numéro d'affaire
16215587

Date de début
30/11/2022

Date de fin
30/11/2022

Auditeur
Béatrice MICHEL

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Initial

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
0,5 jour

SITE

Nom du site
ROXANE NORD: nom commercial ROXPET CENTRE

Adresse du site
70 AV DES SOURCES

Code postal
03270

Ville
SAINT YORRE

Pays
France

Présentation du site

L'ensemble des usines regroupées sous le nom ALMA. 1er site Européen à avoir le cycle de vie complet de la bouteille.

Sources ALMA : société familiale, 4ème génération. 1er intervenant.

Marques : Cristalline, Saint Yorre, Vichy, Vals...

4 entités sur le site Saint Yorre : ROXPET Centre, REGINA, SCBV (Société Commerciale des Eaux Minérales du Bassin Vichissois), SGES (Compagnie Générale des Eaux de Sources)

ROXANE Nord à plusieurs sites en France, dont ce site qui s'appelle ROXPET Centre à St Yorre.

19 personnes sur ROXPET Centre.

Site d'1 an d'ancienneté.

24h/24 e 7j/7.

Production : 6x4

Maintenance en 3x8.

Support encadrement : Equipe journée

Activité : Régénération plastique. Réception paillette de PET en Big Bag des industriels qui fabrique les paillettes.

1) Craquage de big bag PET

2) Lavage en option (flottaison / pré-lavage / Lavage intensif / rinçage / séchage)

3) Tri (tamisage, métaux ferreux/non ferreux, tri optique et laser)

4) Régénération en granulés (Pré-décontamination, extrusion, granulation, cristallisation, ...)

5) Libération en laboratoire + expédition.

Fabrication par batch de 24H.

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE**1. Production de Granulés Plastiques Industriels**

✓

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :

Production 60T maximum / jour, 500 tonnes en silo + 1000m2 de stockage en big bags.

Production de Granulés Plastiques industriels

Production de Granulés Plastiques industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction Steve CHAMBRION : Plant Manager
Yassine EL GOUNDOUL : Resp maintenance
Claire JOIGNANT : Technicienne Laboratoire
Guillaume BIENVENU : Coordinateur Qualité Pole Plastique

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Réalisation d'une analyse de risques sous forme de cotation (Impact environnemental X Fréquence apparition X Détectabilité X criticité résiduelle). Associé à une cartographie (plan reprenant les zones à risques). Chaque regard est identifié. Une partie des granulés est stocké en extérieur chez des prestataires externes. Vu le cahier des charges CSL003 du 07/03/2022. FORT : Analyse par criticité avec plan. OA (Opportunité d'Amélioration) : Ajouter sur le plan de masse la partie stockage des déchets. OA : Envisager d'intégrer dans les cahiers de charges des prestataires externes de stockage, des règles relatives à la maîtrise des granulés plastiques et respect du décret n°2021-461 du 16avril 2021.
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Conforme et adéquate FORT : Site propre intérieur / Extérieur

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	Existence d'un cahier des charges pour les big bags est envoyé au fournisseur GPK qui fournit des big bags pour les déchets et produits finis. Big Bags, à usage unique.
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design défini	Conforme	Pas de contrôle à réception, mais à l'usage s'il existe des non conformités, cela se répercute sur l'évaluation du fournisseur. Vu Cahier de charge Big Bags.
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Vu procédure d'évaluation des fournisseurs ACH 010. Vu Fiche de non-conformité fournisseur (trame Groupe ALMA certifié IFS). Pas de non-conformité emballage à ce jour.
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Vu évaluation du fournisseur de Big Bags GPK de septembre 2022 : qualité des emballages : note obtenue 20/20.

CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Vu évaluation du fournisseur de Big Bags GPK de septembre 2022 : qualité des emballages : note obtenue 20/20. Procédure PRO 005 Récupération de matières PET du 09/08/2022. En cas d'épandage intérieur : nettoyage. En cas d'épandage extérieur : nettoyage > récupération eaux pluviales dans un bassin incendie > Déshuileur/déboureur > Réseau eaux communale. Vu analyse d'eau en sortie du site (MES) du 09/09/22 : conforme.
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Pas d'événement avéré depuis 1 an de production.

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Bassin de rétention des eaux pluviales en aval du site, construit depuis moins d'1 an. Un curage du bassin est prévu 1x/an, de même que le déshuileur/déboureur en aval du bassin. AO : Réfléchir à l'évacuation des eaux issues de la future balayeuse.
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Vu plan de nettoyage interne et externe au site. En cours d'achat d'une balayeuse pour l'extérieur du site. Vu enregistrement des plan de nettoyage.
1.4.3 Vérification visuel de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Vu bassin de rétention et des abords du site. Propres

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Chaque regard est équipé de panier avec une maille de 50 ou 100 micron, en place dès l'ouverture du site. Un plan de nettoyage est prévu à fréquence 1x/jour et en cas de pollution + nettoyage inspection hygiène 1x/mois. En cas d'épandage extérieur : nettoyage > récupération eaux pluviales dans un bassin incendie > Déshuileur/débourbeur > Réseau eaux communale. Vu planning de nettoyage du site.
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Vu planning nettoyage.
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Vu planning nettoyage enregistré.

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Mémo Granulé qui reprend les exigences du décret. Remis individuellement au personnel et affiché. L'année prochaine autres sensibilisation avec un quizz FORT : Mémo de sensibilisation qui reprend les exigences du décret. Synthétique et visuel.
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Fiche émergement de 100% du personnel formé.
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Livret d'accueil pour les sous-traitants. Précisant qu'il est important de prévenir du personnel sur site. Il est prévu d'ajouter des consignes spécifiques granulés dans le plan de prévention.
1.6.4 Existence d'affichage relative aux consignes à respecter notamment en cas d'épandement	Conforme	Vu affichage mémo granulé.

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode de contrôles internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Audit qualité interne spécifique au process de recyclage avec une trame précise des critères qualité et respect des procédures. OA : Il sera intéressant d'inclure dans la trame d'audit interne des questions spécifiques Granulés plastiques. OA : il serait utile de prévoir des audits spécifiques Granulés plastique (check-list de contrôle)
1.7.2 Existence d'un programme de contrôle (fréquence semestrielle)	Conforme	06, 07 et 08 décembre : audit industriel et Qualité.
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des contrôles de ces procédures selon modalités définies	Conforme	prévu semaine prochaine.

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Chaque regard est équipé de panier avec une maille de 50 ou 100 micron, en place dès l'ouverture du site. Un plan de nettoyage est prévu à fréquence 1x/jour et en cas de pollution + nettoyage inspection hygiène 1x/mois.	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	Pas encore de communication; Audit initial
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Conforme	Pas encore de communication; Audit initial

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Le site est jeune et le système également. Toutefois il s'appuie sur un système est une culture Qualité déjà en place, au travers de procédures du Groupe ALMA. Les équipements mis en place sur site sont cohérents et adaptés aux risques de déversement de granulés. Le site est propre au moment de l'audit.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
		Guillaume BIENVENU			

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Steve CHAMBRION : Plant Manager
Yassine EL GOUNDOUL : Resp maintenance
Claire JOIGNANT :Technicienne Laboratoire
Guillaume BIENVENU : Coordinateur Qualité Pole Plastique

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Steve CHAMBRION : Plant Manager
Yassine EL GOUNDOUL : Resp maintenance
Claire JOIGNANT :Technicienne Laboratoire
Guillaume BIENVENU : Coordinateur Qualité Pole Plastique



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Certification

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

**ROXANE NORD: nom commercial ROXPET CENTRE
70 AV DES SOURCES
03270 - SAINT YORRE - France**

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

**Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la
prévention des pertes de granulés de plastiques
industriels dans l'environnement**

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 12/12/2025
Date originale : **13/12/2022**

Attestation n°: 223-2022-000116-FR
Affaire n°: 16215587

Date : **13/12/2022**

Laurent CROGUENEC - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



